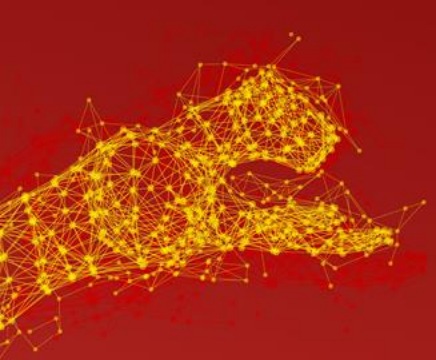




PLAN NORMANDIE RELANCE

Pour **une reprise
économique durable**
en Normandie



09/02/2021

IMPULSION RESISTANCE NORMANDIE II

Echanges EPCI – ADN - Région

Ordre du jour

ECHANGES : partage de bonnes pratiques

PRECISIONS SUR LE RETROPLANNING



Bilan Impulsion Résistance Normandie (I)

RAPPELS

Objectif : aider les entreprises les plus en difficultés, non aidées par ailleurs ou insuffisamment aidées

Les critères d'attribution pris dans la délibération Région constituent des **préconisations** : les entreprises n'ayant bénéficié d'aucun soutien sont prioritaires

- ▶ Pour maintenir l'équité territoriale, le calcul de l'aide est simple (base nombre de salariés)
- ▶ Un seul versement (avant la fin de l'année). Possibilité de réactiver le dispositif ultérieurement
- ▶ **Le choix des entreprises bénéficiaires reste de la responsabilité de l'EPCI !**

Bilan Impulsion Résistance Normandie (I)

- ❑ Plus de 2000 entreprises aidées, pour un montant de 5 M€
- ❑ Implication forte EPCI ADN Région
- ❑ 7 semaines entre le lancement et le versement effectif des aides
- ❑ Aide versée avant le 31/12/2020



Proposition de prolongation d'Impulsion Résistance Normandie

Objectif : aider les entreprises les plus en difficultés, non aidées par ailleurs ou insuffisamment aidées

Les critères d'attribution pris dans la délibération Région constituent des **préconisations** : les entreprises n'ayant bénéficié d'aucun soutien sont prioritaires

- ▶ Pour maintenir l'équité territoriale, le calcul de l'aide est simple (base nombre de salariés)
- ▶ **Un ou plusieurs versements.**
- ▶ **Choix des entreprises bénéficiaires par les EPCI**

Lignes directrices

[Problématique]

Les lignes directrices proposées par la Région permettent de cibler les secteurs les plus en difficultés : culture, tourisme, événementiel, commerces, CHR... Mais les critères indiqués ne sont pas excluants et l'EPCI peut faire le choix d'aider des entreprises qui ne répondent pas à l'intégralité de ces critères, en fonction des besoins de son territoire.

[Lignes directrices]

- ▶ Leur effectif est inférieur ou égal à 4 salariés. Pour les micro-entreprises/auto-entrepreneurs, leur effectif doit être supérieur à 0.
- ▶ Elles ont subi une perte de leur chiffre d'affaires entre 30% et 50% pour les secteurs de l'annexe 1* du fonds de solidarité
- ▶ Elles ont subi une perte de leur chiffre d'affaires entre 30 et 80% pour les secteurs de l'annexe 2 du fonds de solidarité
- ▶ L'aide sera calculée en fonction du nombre de salariés, **ce critère ne peut pas être modifié** :
 - 1 000 € pour les entreprises n'ayant pas de salarié
 - 2 000 € pour les entreprises ayant 1 salarié
 - 3 000 € pour les entreprises ayant 2 salariés
 - 4 000 € pour les entreprises ayant 3 salariés
 - 5 000 € pour les entreprises ayant 4 salariés (4 salariés ou plus si l'EPCI fait le choix d'aider des établissements de plus grande taille)
- ▶ **Aide par SIRET**
- ▶ **Les demandes pourront être étudiées au cas par cas par les EPCI pour les entreprises ne répondant pas à l'ensemble de ces critères**

Calendrier prévisionnel

[Modèle d'avenant]

- ▶ Délibération lors de la Commission Permanente Région du 18/02/2021

[Validation des aides lors des Commissions Permanentes Région]

- ▶ Les 22/03, 19/04, 20/05 et **14/06 !**
- ▶ **Attention aux délais :**
 - **Listes des bénéficiaires par EPCI transmises au moins 3 semaines**
 - **Avenants reçus 10 jours avant la Commission Permanente ciblée. Sinon, bascule sur CP suivante.**

[Ouverture de la plate-forme]

- ▶ Programmée le 22/02/2021

Données

[Mise à disposition de données ADN Région]

- ▶ Liste des entreprises de chaque EPCI
- ▶ Liste des bénéficiaires du Fonds de Solidarité (volet 1 et 2)
- ▶ Avec ADNpartner !
- ▶ Transmission des activités Annexes 1 et 2 et correspondance avec les codes NAF

[Remontés de données EPCI]

- ▶ Liste des entreprises bénéficiaires de chaque EPCI



Instruction

[Instruction ADN Région]

- ▶ Utilisation de la plate-forme IRN : <https://nor-impulsion-relance.mgcloud.fr>
- ▶ Vérification de la recevabilité : attention aux **raisons sociales** et **coordonnées bancaires** !!!
- ▶ L'instruction permettra de corriger les coquilles mais ne remettra pas en cause les orientations des EPCI

[Remontés de données EPCI]

- ▶ Calcul du nombre d'entreprises aidées en fonction du montant de l'aide et de l'enveloppe disponible pour chaque EPCI



PLAN NORMANDIE RELANCE

Pour **une reprise
économique durable**
en Normandie